



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-15-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par :

- 1° la création de la zone C1632 à même une partie des zones C1631 et H1620 :
 - 2° l'agrandissement de la zone C1631 à même une partie de la zone H1620;
- le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Grille des spécifications applicable à la zone C1632

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone C1632 jointe au présent règlement en annexe B.

Adopté le 29 août 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Robert Maranda

Robert Maranda, maire suppléant

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 8 OCTOBRE 2016